

DELIBERATION N° 487

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SOCIETE SEQENS : 2 à 12 AVENUE Raoul NORDLING
-15 AVENUE Raoul NORDLING

Entendu l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;
Vu la demande formulée par courrier en date du 25 avril 2022 de la société SEQENS sollicitant la garantie de la Ville d'Ozoir-la-Ferrière d'un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) ;
Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du code civil ;
Vu le prêt n°152085 et ses caractéristiques financières en annexe signées entre la société SEQENS, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) ;
Vu l'avis de la commission finances, budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ACCORDE la garantie de la ville à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 248 494 euros souscrit par la Société SEQENS auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°152085, constitué de 2 lignes de prêts tel que joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération :

- PAM Eco-prêt, d'un montant de 1 956 500.00 euros
Durée : 20 ans – taux : Livret A
- PAM, d'un montant de 5 291 994.00 euros
Durée : 25 ans – taux : Livret A

Il est précisé que :

- La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 7 248 494 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette garantie.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- 28 Voix pour : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Teddy ROBIN, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Lucie CZIFFRA.
- 7 Abstentions : Monsieur Jean-Pierre-BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Monia BRAHAM, Madame Aline PALOMARES.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 26 juin 2024

La secrétaire de séance,
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 26 juin 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Conseillers en exercice :	35
Présents :	30
Absents :	5
Pouvoirs :	5
Votants :	35*
Votants sur les Comptes administratifs :	34

Convoqués le : 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 26 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Malek BENSAÏ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

POUVOIRS DE : Madame Isabelle DUPUIT,
Madame Anne-Marie CADART
Monsieur Emmanuel CLEMENT
Monsieur Patrick SEMBLA
Monsieur Jean-Pierre BARIANT

à : Madame Josyane MELEARD
Madame Chantal BOURLON*
Madame Christine FLECK
Monsieur Cyril GHOZLAND
Monsieur Malek BENSAÏ

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé que :*

Mme CADART est arrivée, avant le vote de la question 11 « Compte administratif 2023 – Budget principal ville »,

Mme BOURLON ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote des questions suivantes :

- question 22 « Année 2024 – Budget annexe Location de salles et spectacles – Budget supplémentaire »,
- question n°24 « Subvention complémentaire 2024 au centre communal d'action sociale »

Mme LAIK-CLAVERO ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote des questions suivantes :

- question 22 « Année 2024 – Budget annexe location de salles et spectacles – budget supplémentaire » ;
- question 23 « Subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des combattants (UNC) »
- question 37 « Signature des conventions instituant une période de préparation au reclassement »
- question 38 « Avenant de prolongation à la convention relative à la mise à disposition de locaux, moyens et services entre la Communauté de communes les portes briardes et la commune d'Ozoir-la-Ferrière pour l'année 2024-2025 »

Mr BENSAÏ a quitté la salle à la question n° 37 « Signature des conventions instituant une période de préparation au reclassement ».

Monsieur MACHADO a quitté la salle à la question n° 40 « Compte rendu des pouvoirs délégués »

Mrs VINHAS PEREIRA et ONETO ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote de la question n° 35 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doutre avec le Plan local d'urbanisme de la commune d'Ozoir-la-Ferrière »

Mme CZIFFRA a quitté la salle à la question N°36 « Mise à jour du tableau des effectifs »

Mr ONETO a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du votes des comptes administratifs, objet des question n° 11 à 14, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.